



Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS)



Année 2021

SMEP de la région de Jurançon

33 avenue Bagnell
64110 JURANÇON

Tél. : 05 59 06 45 97 – Courriel : contact@smep-jurancon.fr

www.smep-jurancon.fr

Photos de couverture :

Photo de gauche :

Prairie permanente du SMEP, avant fauche, sur le champ captant à Rontignon.

Photo centrale :

Pose d'un Té et de 2 vannes entre une conduite en fonte de 100 mm de diamètre et une conduite en PEHD (Polyéthylène Haute Densité) de 63 mm à Jurançon.

Photo de droite :

Manchon de réparation sur une conduite en fonte de 400 mm, à Mazères-Lezons.

AVANT-PROPOS

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (RPQS) est établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, et au décret N° 2007-675 du 2 mai 2007 pris pour application de l'article L. 2224-5, et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui stipule que « *le Président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers* ».

Le décret n°2015-1820 du 29 décembre 2015, pris en application de la loi « NOTRe » n°2015-991 du 7 août 2015, a repoussé à fin septembre l'échéance ultime de présentation du RPQS à l'assemblée délibérante. Il impose également, pour les collectivités comme le SMEP de la région de Jurançon, la transmission des indicateurs techniques et financiers à l'observatoire national des services SISPEA.

A destination des usagers :

Le rapport annuel se veut un outil de communication entre les élus, leur assemblée délibérante et les usagers du service public de l'eau. **Il doit pouvoir être librement consulté au siège du Syndicat et au sein de chacune des mairies concernées.** Seules les communes de 3 500 habitants et plus sont soumises à une obligation d'affichage ou de publicité préalable.

Pour plus de transparence :

L'élaboration du RPQS répond aux principes de gestion décentralisée des services d'eau et d'assainissement, de transparence et d'évaluation des politiques publiques. Le présent RPQS, et le rapport annuel du concessionnaire (RAC) qui est intégré en partie 3, sont préalablement examinés par la *Commission Consultative des Services Publics Locaux*. Le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation figurant dans le RAC, ainsi que les données complémentaires financières transmises par le Concessionnaire, font également l'objet d'un examen par la *Commission de Contrôle Financier de la Concession de Service Public (CSP)*.

Elaboré par la collectivité responsable de l'organisation du service :

Le Président du Syndicat a la responsabilité de la rédaction et de la mise en forme du RPQS ainsi que de sa communication. Ce rapport doit être présenté au plus tard dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 septembre de l'année suivante.

En outre, chaque commune adhérente est destinataire du rapport annuel adopté par le Syndicat. Le Maire présente au conseil municipal, dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport qu'il aura reçu du Syndicat, soit au plus tard le 31 décembre de l'année suivante.

Pour mieux évaluer la qualité et le prix du service à l'utilisateur :

Les articles D.2224-1 à 4 du CGCT fixent la liste des éléments ou indicateurs qui doivent figurer *a minima* dans le rapport annuel. Le RPQS, et le RAC qui lui y est associé, intègrent les 17 indicateurs de performance réglementaires du service ainsi qu'une série d'indicateurs complémentaires jugés utiles ou rendus obligatoires par le nouveau contrat de concession de service public d'eau potable du SMEP de la région de JURANCON. A ces indicateurs s'ajoute le bilan de la qualité de l'eau pour l'année considérée, rédigé par l'ARS et intégré en annexe du RAC, conformément à l'article D.1321-104 du Code de la santé publique.

Le rapport annuel est téléchargeable à l'adresse suivante : www.smepe-jurancon.fr



SOMMAIRE :

Partie 1 : Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) de l'année 2021 et ses annexes 7

Partie 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne relative aux redevances et aux aides de l'année 2021 39

Partie 3 : Rapport Annuel du Concessionnaire (RAC) relatif au service public de l'eau potable sur l'année 2021 45



Partie 1 :

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'eau potable de l'année 2021

▪ Les faits marquants de l'année 2021	09
▪ Principaux indicateurs techniques et sanitaires du SMEP	17
▪ Principaux indicateurs financiers du SMEP	24
▪ Annexes :	29
• Synthèse des discussions de la réunion de la <i>Commission Consultative des Services Publics Locaux</i> du 29/06/2022 ;	
• Synthèse du Compte Administratif 2021 ;	
• Etat de la dette au 01/01/2022.	

Les faits marquants de l'année 2021 :

- **Un nouveau contrat de Concession de Service Public d'eau potable sur 2021-2030 :**

L'exploitant-concessionnaire AGUR a démarré l'exploitation du service public d'eau potable au 1^{er} janvier 2021, dans une parfaite continuité de service.



Figure 1 : photos de véhicules du nouvel exploitant AGUR, floqués du logo du SMEP de la région de Jurançon.

En plus du respect des nouveaux engagements intégrés au Contrat de Concession 2021-2030, AGUR a procédé à un certain nombre d'interventions de remise à niveau ou de réhabilitations ponctuelles sur les différents ouvrages du Syndicat (puits, réservoirs, stations de reprise ou de suppression, organes de régulation ou de comptage sur réseaux, ...) que le précédent exploitant n'avait pas effectuées.



Figure 2 : inauguration officielle de l'agence jurançonnaise, en présence de Peio Etchart PDG d'AGUR, et de Michel BERNOS Président du SMEP de la région de Jurançon, en octobre 2021.

De même, **des moyens humains supplémentaires aux 22 ETP¹ prévus ont été déployés dans le courant de l'année 2021 par AGUR, pour faire face à la nette dégradation des conditions hydrauliques du réseau en fin d'année 2020** (se référer au RAD² de 2020 du précédent exploitant remis au SMEP en mai 2021, ainsi qu'au RPQS de 2020 diffusé par le SMEP en juillet 2021).

¹ Equivalent Temps Plein.

² Rapport Annuel du Délégataire remis par SUEZ.

- **Désignation des membres des commissions internes et de la CCSPL du SMEP :**

Pour rappel, le SMEP avait procédé en septembre 2020 à l'élection du Président, des 6 vice-présidents, du Bureau, et des membres des Commissions réglementaires suivantes :

- Commission d'Appels d'Offres ;
- Commission de Concession de Service Public ;
- Commission de Contrôle Financier de Service Public.

Par la suite, la séance du Comité Syndical du 2 mars 2021 a été mise à profit pour désigner les membres des 6 commissions internes ainsi que pour désigner les membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) du SMEP.

Commission Administration générale et suivi de la Concession de Service Public
Nicolas PATRIARCHE, 1^{er} vice-président
Victor DUDRET
Eric GERMAIN
Jean-Christophe RHAUT
Patrick MAUBOULES
Jean POILLION
André NAHON

Commission Finances
Victor DUDRET, 2^{ème} vice-président
Patrick MAUBOULES
André NAHON
Serge MALO
Jean-Charles DAVANTES
Gérard PARIS

Commission Travaux
Xavier POURTAU, 3^{ème} vice-président
Frédéric MAZODIER
Guy GAUZERE
Pascal MORA
Jean-Claude URBAN

Commission Ressource en eau, Plan d'Action Territorial, et ZSCE³
Jean-Christophe RHAUT, 4^{ème} vice-président
Patrick MAUBOULES
Véronique HOURCADE-MEDEBIELLE
Jean-Charles DAVANTES
Christine MARQUE

Commission Patrimoine
Jean-Charles DAVANTES, 5^{ème} vice-président
Frédéric MAZODIER
Philippe LASSALLE
Marie-Hélène JOUANINE
Claude BERNIARD
Gérard CARRIQUIRY

Commission Relations avec les collectivités, coopération internationale et gestion foncière
Pascal MORA, 6^{ème} vice-président
Frédéric MAZODIER
Gérard CARRIQUIRY
Jean-Charles DAVANTES
Claude BERNIARD
Véronique HOURCADE-MEDEBIELLE

Tableaux 1 à 6 : les membres des 6 commissions internes du SMEP de la région de Jurançon.

³ Zone Soumise à Contraintes Environnementales, qui est une procédure réglementaire visant à protéger la ressource en eau vis-à-vis des pollutions diffuses, essentiellement les pesticides d'origine agricole.

- **Liquidation de fin de contrat de l'ancienne délégation de service public (DSP) :**

La démarche de liquidation de fin de contrat avec l'ancien exploitant-délégataire SUEZ devait donner lieu à **l'établissement d'un protocole transactionnel début 2021**. Malheureusement, devant le refus quasi systématique de SUEZ de répondre positivement aux points de litige soulevés, il n'a pas été possible de finaliser de protocole d'accord. Pour rappel, le SMEP avait procédé à l'émission des 2 titres de recettes suivants à l'encontre de SUEZ :

- L'un concernant **le moins-perçu de la Surtaxe relatif à l'année 2013**, dont le montant a été **estimé par le SMEP à 316 608 € HT** ;
- L'autre concernant **les pénalités pour non-atteinte des rendements contractuels** dont le cumul, entre 2014 et 2018 inclus, représentait alors la somme **de 523 354 € HT⁴**.

La société SUEZ avait contesté ces 2 titres devant le Tribunal Administratif. A fin 2021, le Tribunal Administratif ne s'était toujours pas prononcé sur le caractère exécutoire des titres émis par le SMEP.

S'agissant des pénalités contractuelles, il est rappelé que la remise par SUEZ au 1^{er} mai 2021 du dernier Rapport Annuel du Délégataire (RAD) avait révélé **une dégradation exceptionnelle des indicateurs hydrauliques** du réseau d'eau potable du SMEP **sur l'année 2020** (cf. RPQS de 2021).

Le rendement contractuel « Rc » avait chuté de 69,91% à 66,54%, atteignant un niveau bas historique sur la durée contractuelle 2006-2020, très éloigné de l'objectif contractuel de 78% à fin 2020.

Il en était de même avec l'Indice Linéaire de Pertes⁵ dont **le niveau de 6,90 m³/j/Km se situait bien au-delà des 4 m³/j/Km visés à fin 2020**. Et de préciser que cette situation hydraulique a généré, pour la seule année 2020, **une pénalité substantielle et supplémentaire de 295 371 € HT à l'encontre de SUEZ.**

Ce qui porte le total des pénalités, applicables sur 2014-2020 inclus, à 991 767 € HT.

<i>Autres indicateurs :</i>	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement primaire :	0.6800	0.6681	0.6642	0.6651	0.6925	0.6723	0.6414
Ratio brut :	0.6842	0.6668	0.6609	0.6587	0.6942	0.6770	0.6470
Pertes d'eau :	1 747 445	1 862 798	1 845 688	1 818 844	1 630 189	1 777 225	2 080 256
Linéaire total du réseau (km) :	822	823	824	823	826	827	826
Nombre de branchements :	24 734	24 977	25 212	25 494	25 867	26 016	26 125
Densité de branchements (nombre/km) :	30	30	31	31	31	31	32
Indice de Production (m ³ /j/km) :	19.41	20.17	19.62	19.82	19.14	19.57	20.61
Indice Lin. de Pertes prim. (m ³ /j/km) :	6.07	6.45	6.38	6.30	5.65	6.14	7.14
Indice Lin. de Pertes ou ILP⁽⁵⁾	5.82	6.20	6.14	6.06	5.41	5.89	6.90
<i>Objectif contractuel ILP (ILPc obj)</i>		5.0	4.8	4.6	4.4	4.2	4.0
Différence par rapport à ILPc obj :		1.20	1.34	1.46	1.01	1.69	2.90
Calcul du % de la pénalité P7 ⁽⁶⁾ :		4.45	4.95	5.39	3.73	6.26	10.73
Pénalité P7^(4b) calculée (€ HT) :	49 091	108 985	125 567	140 078	99 915	172 760	295 371
Indice Lin. Vol. non comptés (m ³ /j/km) :	6.21	6.70	6.59	6.64	5.88	6.41	7.39
Energie consommée (KWh/an) :	3 716 743	3 716 743	3 778 983	3 762 719	3 526 121	3 634 186	3 889 921
Ratio conso. énergét. / Vol. disp (Kwh/m ³) :	0.64	0.61	0.64	0.63	0.61	0.62	0.63

Tableau 7 : calcul de la totalité des pénalités contractuelles, liées à la non-atteinte du rendement de réseau (2014) ou à la non-atteinte des objectifs annuels d'Indice Linéaire de Pertes (de 2015 à 2020 inclus).

⁴ Les non-atteintes du rendement de 2019 et 2020 n'étaient pas intégrées à ce 1^{er} titre de recettes.

⁵ Ou ILP, qui s'exprime en mètres-cubes d'eau perdue par jour et par Km de réseau. Indicateur en vigueur depuis 2015.

En outre, SUEZ a procédé fin 2021 à l'émission d'une facture de 1 039 488 € HT qui correspondrait à la « Valeur Nette Comptable » des compteurs renouvelés par ses soins et non-amortis en totalité, en considérant qu'il s'agit de biens de reprise. Or une jurisprudence répétée indique que **les compteurs sont des biens de retour**, et qu'ils reviennent de droit à la collectivité en fin de contrat. Le SMEP a fait valoir qu'il ne procéderait ni au paiement de cette facture, ni au rachat du parc compteur comme espéré. Ce litige, qui s'ajoute aux précédents, sera certainement porté devant les tribunaux courant 2022.

- **Contrôle et entretien des poteaux et bouches d'incendie publics :**

Par le biais d'un groupement de commandes dont il assure la coordination, le SMEP a mis en place un accord-cadre relatif aux prestations de contrôle et d'entretien des **1 170 poteaux et bouches d'incendie situés sur le domaine public** des communes de son périmètre. Cet accord-cadre, d'une durée de 2 ans et renouvelable 3 fois, a été attribué fin 2021 à l'entreprise AGUR. Il permettra aux communes concernées d'entretenir, de faire vérifier, et de réhabiliter si besoin est, leurs ouvrages de défense extérieure contre l'incendie (DECI), en conformité avec le nouveau Règlement Départemental de décembre 2021.

- **Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau potable ou PGSSE :**

Le SMEP a engagé la démarche d'élaboration d'un PGSSE le 16 mars 2021, en associant le nouvel exploitant AGUR ainsi que les partenaires institutionnels et publics que sont l'Agence Régionale de Santé, l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et le Département. **Le PGSSE traduit une stratégie planifiée de réduction des risques de détérioration de la qualité de l'eau** identifiés entre le champ captant du SMEP et tous points de distribution de l'eau aux abonnés. Il porte aussi bien sur les puits de production d'eau potable, que sur les réservoirs, en passant bien sûr par les réseaux de distribution. L'objectif est de renforcer plus encore la sécurité sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. **C'est un dispositif innovant de gestion préventive des risques sanitaires, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue** du service public de l'eau potable du SMEP de la région de Jurançon.



Figure 3 : les principales étapes d'une démarche d'élaboration du PGSSE.

L'élaboration et l'animation de la démarche du PGSSE ont été confiées au bureau d'études HEA. Des visites d'ouvrage, menées en avril 2021, ont permis de réaliser un 1^{er} audit « sécurité » des installations du SMEP. Un Comité technique, qui s'est réuni 4 fois en 2021, a été mis en place par ailleurs pour suivre de près l'évaluation des risques et pour définir un plan d'actions adapté.

- **Délimitation des Aires d’Alimentation des Captages (AAC), et lancement d’une procédure de Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE) :**

Fin 2020 et conformément aux engagements pris lors de la signature du Plan d’Action Territorial Gave de Pau, le SMEP avait engagé, aux côtés de la communauté d’agglomération Pau-Béarn-Pyrénées (CA PBP), **une étude hydrogéologique visant à délimiter les Aires d’Alimentation des Captages autour de ses 10 puits et de celui d’Uzos appartenant à la CA PBP.** Un projet de délimitation de ces AAC a été établi fin 2021 et devrait être définitivement validé dans le courant de l’année 2022. Ces AAC, dont l’extension est supérieure aux périmètres de protection du SMEP révisés en 2017, correspondent aux zones où la surface du sol contribue à l’alimentation des différents puits.

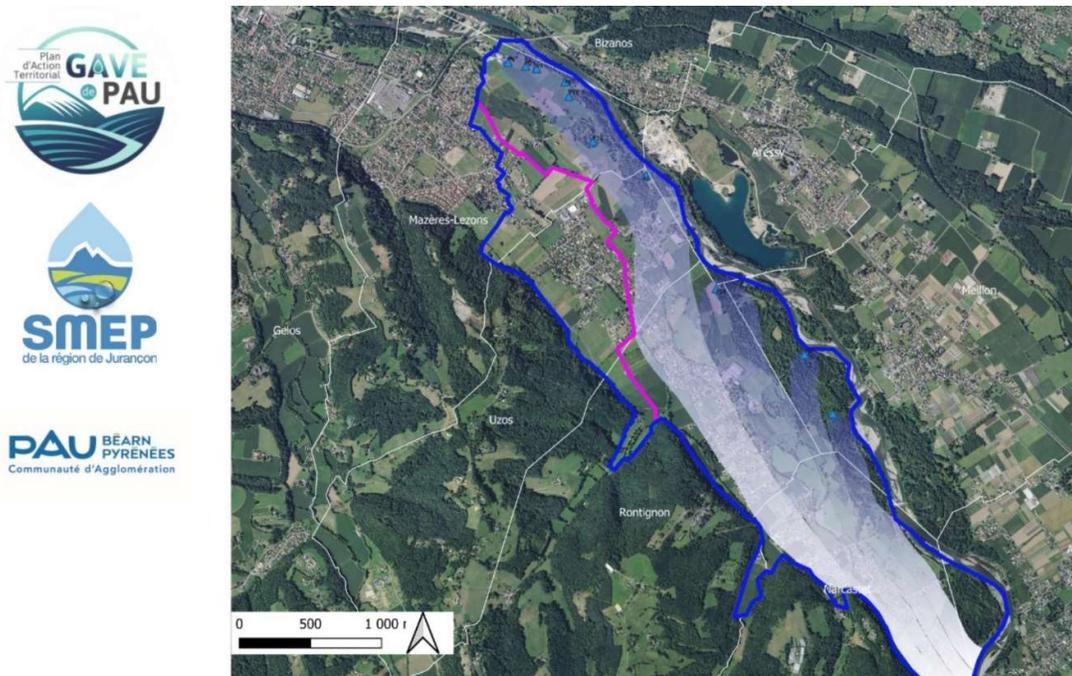


Figure 4 : projet de délimitation des futures AAC des puits du SMEP et de la CA PBP.

A l’issue de la validation des AAC, le SMEP et la CA PBP s’engageront dans la mise en place d’une Zone Soumise à Contraintes Environnementales (ZSCE). La ZSCE repose sur **un programme d’actions volontaires, visant à réduire les risques de pollution de la nappe par les pesticides**, qui sera mené en concertation avec la profession agricole et les services de l’Etat pendant 3 ans.

Pour rappel, le **SMEP de la région de Jurançon a été la 1^{ère} collectivité productrice d’eau potable du bassin du gave de Pau** (et du bassin de l’Adour) à **interdire l’usage des pesticides** sur ses périmètres de protection rapprochée.

• **Bilan des actions menées en 2021 au titre du Plan d'Action Territorial du Gave de Pau :**

Le Plan d'Action Territorial ou PAT du Gave de Pau, dont l'animation générale est assurée par le SMEP, a pour objectif principal d'**accompagner le monde agricole vers un arrêt de l'usage de produits phytosanitaires ou pesticides, sur la nappe alluviale du gave de Pau** utilisée pour la production d'eau potable. Sur le champ captant du SMEP, la moitié des agriculteurs (13 sur 25) n'ont aucune parcelle en maïs ou autre culture susceptible d'être traitée par les produits phytosanitaires. Seuls 3 d'entre eux exploitent plus de 5 hectares de culture (essentiellement du maïs), comme indiqué dans le tableau ci-après :

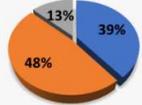
Données	Territoire d'action	
Surface totale (= agricole + forêt, urba...)	579 Ha	Statut des agriculteurs 
Surface agricole (S.A.U.)	178 Ha 31%	
Surface agricole « diagnostiquée » en ha	142,5 ha	
Nb d'agriculteurs(déclarant PAC) avec au - 1 parcelle sur champ captant	25	
<i>Dont agriculteurs à titre principal</i>	12	
<i>Dont agriculteurs n'ayant que de l'herbe sur champ captant</i>	13	
Nb Agriculteurs « diagnostiqués »	23	
Nb d'agriculteurs ≥ 55 ans (évalué sur le plus jeune associé)	12	
Surface moyenne exploitée par agriculteur (SAU dans et hors champ captant)	25,7Ha	
Nb d'agriculteurs exploitant plus de 5Ha de culture sur le champ captant	3	
Nb d'exploitations polyculture-élevage	10	
Nb d'agriculteurs en système Agriculture Biologique	1	

Tableau 8 : principales données agricoles du champ captant du SMEP de la région de Jurançon

L'assolement des 178 hectares de surface agricole utile (SAU) est représenté à près de 70% par de la prairie, comme illustré par la figure ci-dessous :

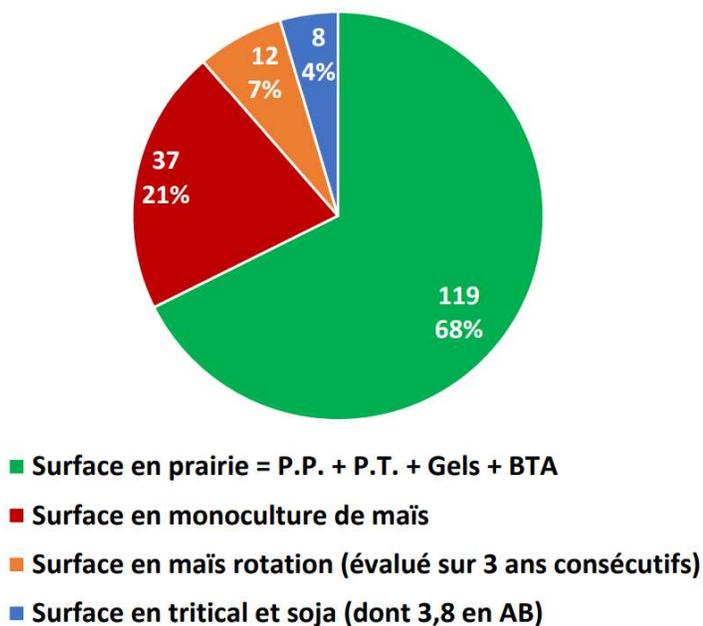


Figure 5 : assolement des surfaces agricoles du champ captant du SMEP de la région de Jurançon.

En 2021, des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)⁶ ont été financées auprès de 7 agriculteurs sur 24,9 hectares, afin de ne pas recourir à l'usage de pesticide (MAEC sur 1 an) ou de substituer du maïs par de la prairie (MAEC sur 5 ans).

Des essais d'implantation de prairies à légumineuses ont été menés sur 4,82 hectares auprès de 3 agriculteurs. Des essais d'implantation de lin d'hiver ont également été conduits sur 1,1 hectare avec l'aide de l'association « Lin des Pyrénées » qui porte la création d'une filière locale autour du lin.

Enfin, 2,6 hectares de Miscanthus, culture permanente valorisée en biomasse-énergie ou en paillage pour les élevages, ont été implantés.

La substitution de parcelles de maïs par d'autres cultures non traitées a concerné un total conséquent de 33,42 hectares en 2021, ce qui témoigne de la qualité du travail mené par l'équipe d'animation et les intervenants du PAT.



Figure 6 : lin en période de floraison.

- ***De nouvelles acquisitions foncières sur le champ captant du Syndicat :***

Le SMEP poursuit sa politique d'acquisition foncière autour de ses puits, initiée voici près de 40 ans. **Un peu plus de 2,75 hectares de surface agricole ont été acquis en 2021** (contre 2,3 hectares en 2020), **pour un investissement de 40 480 €** (20 000 €, hors cession, en 2020). Le foncier acquis se situe sur la commune de Mazères-Lezons. **Le SMEP est ainsi propriétaire de près de 69 hectares au 31/12/2021.**

De plus, le SMEP a validé la mise en place **de 3 nouvelles conventions de « prêt à usage » destinées à mettre gratuitement à disposition une vingtaine de parcelles agricoles auprès de 3 exploitants locaux.**

⁶ Il s'agit d'un dispositif d'aides à l'hectare financées par l'Agence de l'Eau et la région Nouvelle-Aquitaine.

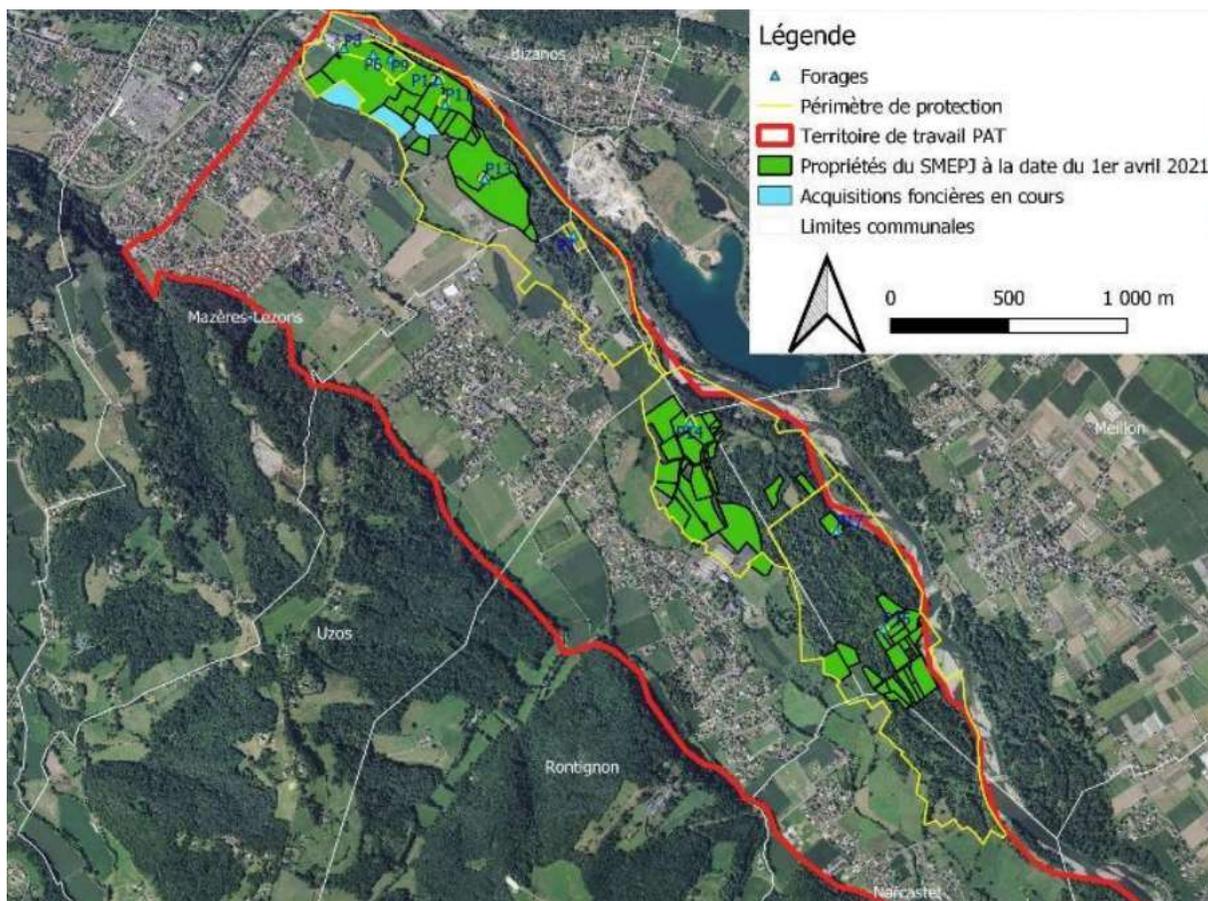


Figure 7 : localisation des parcelles acquises, et celles en cours d'acquisition, par le SMEP en 2021.

- **Coopération internationale :**

Conformément à l'article L. 1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le SMEP a participé à des actions de coopération internationale en 2021. Deux projets ont été accompagnés par le SMEP et par son exploitant-concessionnaire AGUR, au travers d'un fonds dédié issu du nouveau Contrat de Concession qui atteint un peu plus de 29 000 € HT en 2021⁷. Les deux projets de coopération internationale aidés concernent :

- Un projet porté par l'association EAU VIVE, au sud du Sénégal, sur la commune de *Kataba 1*. Il s'agit d'une seconde phase d'un projet permettant, à terme, d'alimenter en eau potable 13634 personnes. Cette deuxième phase consiste à fournir de l'eau potable à 600 personnes situées dans diverses localités au Sud-Ouest de la commune à partir d'une extension du réseau d'eau potable de 3 Km, et à créer le service de gestion correspondant ;
- Et un projet porté par la ville de Lescar et la commune de Beit Fajjar, au sud de Bethlehem, en terre palestinienne. Il s'agit là aussi d'une seconde phase, permettant d'alimenter environ 5000 habitants via l'extension du réseau d'eau potable existant d'une part, et de réhabiliter les tronçons les plus vétustes en centre-ville d'autre part. Ce projet s'accompagne d'une formation des élus et du personnel technique à l'exploitation du réseau d'eau ainsi amélioré.

⁷ Ce fonds correspond à 1% des recettes facturées annuellement par AGUR auprès des usagers du SMEP.

Principaux indicateurs techniques et sanitaires du SMEP :

- **Les principaux travaux d'eau potable réalisés par le SMEP en 2021 :**

Le cumul des travaux d'investissement de 2021 représente sur 2020 1,93 Millions d'euros TTC (3,42 M€ TTC en 2020 et 2,96 M€ TTC en 2019), ce qui représente une fourchette basse d'investissements. L'exercice 2021 peut être qualifié d'année de transition en matière de commande publique pour le SMEP de la région de Jurançon. **Les travaux affectés au renouvellement des réseaux d'eau potable ont représenté 1,92 M€ TTC (3,4 M€ TTC en 2020 et 2,87 M€ TTC en 2019), soit un peu plus de 99 % de l'investissement annuel (99 % en 2020 et 97% en 2019).**

Les principales opérations de renouvellement et de simplification du réseau d'eau potable effectuées par le Syndicat en 2021 ont concerné :

- Le **renouvellement de 2 231 mètres linéaires (ml)** sur les chemins Loustalot et Vignau, les rues Moulin, Jardins Ouvriers, De Vigny, Toussaint et Roussille, la résidence Beau Sapin, les Avenues Henry IV, Pyrénées, et Vallées à **JURANÇON** ;
- Le **renouvellement de 1 973 mètres linéaires (ml)** sur l'Allée Miss Hutton, les rues du Lys, Gois, Fronton et Beauregard, avenues Béziou et de la Résistance à **BILLERE** ;
- Le **renouvellement de 1 291 ml de réseaux ou antenne de distribution** sur la rue Marcadet, et le secteur de Berlanne (propriété SARRABAT) à **MORLAÀS** ;
- Le **renouvellement de 864 ml de réseaux** sur l'impasse des Ecoles, le chemin Lassègue et les rues du Feuillage et de la Mairie à **LONS** ;
- Le **renouvellement de 822 ml** de réseaux sur la rue du Lanot et l'avenue de Belsunce à **IDRON** ;
- Le **renouvellement de 520 ml** de réseaux et d'antennes sur le chemin de Rébénacq, à **BOSDARROS** ;
- Le **renouvellement de 271 ml** de réseaux sur l'impasse Foch et la rue Pasteur à **BIZANOS**.



↑ pompes avant pose à la station de reprise de Berlanne (Morlaàs).



↑ Conduites en fonte de 150 mm avant pose à Billère.

Figure 8 : illustrations de travaux d'eau potable effectués en 2021.

A ces opérations s'ajoutent d'autres **travaux d'eau potable effectués sur les communes de GAN, GELOS et LARROIN.**

L'année 2021 s'est soldée par près de 8,4 Km de linéaire de réseaux renouvelés (6,25 Km en 2020), pour un taux de renouvellement de 1,01 % (0,76 % sur 2020). Le linéaire de renouvellement assuré par le Syndicat sur l'année 2021 a été plus élevé que sur l'année 2020 malgré l'investissement moindre. Cela est lié au renouvellement moins coûteux de conduites de plus faible diamètre, et à une participation de l'exploitant AGUR au renouvellement de certaines antennes ou branchements. **Le renouvellement patrimonial des réseaux de distribution d'eau a représenté 99,7 % du linéaire total des conduites posées en 2020 (98 % en 2020).** **Le linéaire de réseaux renouvelés (ou supprimés) au cours des 5 dernières années représente un cumul estimé de 44,8 km sur 2016-2020 (contre 44,5 km sur 2016-2020).**

La moyenne du taux de renouvellement des réseaux renouvelés ou supprimés du syndicat sur les 5 dernières années (période 2017-2021) est de 1,09 % (1,08 % sur 2016-2020). **Ce taux est en légère augmentation par rapport à l'année précédente, et reste élevé par rapport à la moyenne régionale ou nationale qui oscille aux alentours de 0,6 % :**

	Années :					Moyenne sur 5 ans :
	2017	2018	2019	2020	2021	
Total général RENOUVELLEMENT/SUPPRESSION (ml) :	14 628	7 190	8 338	6 251	8 386	8 959
Linéaire de renouvellement cumulé (ml) :	14 628	21 818	30 156	36 407	44 793	
TAUX de RENOUVELLEMENT/SUPPRESSION (%) :	1.78%	0.87%	1.01%	0.76%	1.01%	1.09%
TOTAL GENERAL EXTENSION (ml) :	93	0	0	0	30	25
TOTAL LINEAIRE POSE (ml) :	14 721	7 190	8 338	6 251	8 416	8 983
CUMUL du TOTAL LINEAIRE POSE (ml) :	14 721	21 911	30 249	36 500	44 916	
Linéaire de réseau pris en compte sur 2016-2020 (en km) :						
2017	2018	2019	2020	2021	Linéaire cumulé du réseau (connu au 31/12/2021) :	
824	823	826	827	830	829 700 ml (hors branchements)	

Tableau 9 : suivi du linéaire de réseaux renouvelés ou supprimés par le SMEP sur la période 2017-2021.

- **Le suivi des indicateurs hydrauliques contractuels du réseau :**

Malgré un rendement hydraulique dégradé fin 2020 à **66,5%**, le nouvel exploitant a réussi à rattraper partiellement cette dégradation **en améliorant le rendement contractuel de +4,7% qui s'établit à 71,2% à la fin de l'année 2021**. Le tableau ci-dessous reprend les principales données hydrauliques contractuelles relatives à 2021, en intégrant les 4 années antérieures au nouveau Contrat de Concession :

Variable	Description	2017*	2018*	2019*	2020*	2021
V0	Volume prélevé	NC	NC	NC	6 267 438	6 278 127
V0s	Besoins station	NC	NC	NC	103 168	423 567**
V1	Volume produit	6 012 226	5 755 585	5 865 553	6 164 270	5 854 560
V2	Importations	42 694	42 223	50 724	64 246	56 130
V3	Exportations	101 016	28 427	10 251	11 237	27 782
V4	Volumes mis en distribution	5 953 904	5 769 381	5 906 026	6 217 279	5 882 908
V5	Pertes	1 412 844	1 349 189	1 400 225	1 693 256	1 512 922
V6	Volumes consommés autorisés	4 541 060	4 420 192	4 505 801	4 524 023	4 369 986
V7	Consommations comptabilisées (365 jours)	4 061 060	4 065 192	4 054 801	4 063 023	4 178 121
	Volumes facturés	3 960 231	3 995 437	3 970 747	3 987 994	3 850 090
	Volume dégrevé	100 829	69 755	84 054	75 029	133 434
V8	Consommations sans comptage estimée	455 000	330 000	426 000	436 000	183 549
	Fuite Nid Bearnais	406000	175 000	271 000	281 000	129 600
	Prise d'eau sur PI induspal		106 000	106 000	106 000	43 800
	Autres SUEZ	49 000	49 000	49 000	49 000	0
	Total volume PI (8.5 m ³ /an/unité)	NC	NC	NC	NC	10 149
V9	Volume de service	25 000	25 000	25 000	25 000	8 317
	IP 104.3 Rendement réseau = (V3+ V6) / (V1+V2) en %	76.7%	76.7%	76.3%	72.8%	74.4%
	Rendement contractuel (Art.30)	69.5%	71.7%	69.9%	66.5%	71.2%
	Rendement primaire réseau = V7 / (V1 + V2 - V3) en %	68.2%	70.5%	68.7%	65.4%	71.0%
	ILVNC contractuel (Art. 29)	6.30	5.65	6.13	7.15	5.63
	IP 105.3 ILVNC= (V5+V9+V8)/L/365 (en m ³ /km/j)	6.30	5.65	6.13	7.15	5.63

Tableau 10 : suivi contractuel des ILVNC et rendements hydrauliques.

Concernant l'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés ou ILVNC, dont les modalités de calcul contractuel ont été revues en 2021 et répercutées sur les exercices antérieurs de 2017 à 2020, l'année 2021 illustre une nette amélioration de **-1,52 m³/jour/Km par rapport à l'année 2020** (dernière année du précédent contrat de délégation). Cela étant, les résultats hydrauliques sont nettement en deçà de ceux attendus, et devront faire l'objet d'améliorations substantielles sur les années 2022 et 2023 afin d'atteindre les objectifs contractuels. A ce titre, il convient de préciser que les pénalités contractuelles ne s'appliqueront qu'à compter de l'exercice 2023, dans la mesure où les performances hydrauliques prévues ne seraient pas respectées.

La comparaison des données hydrauliques entre 2020 (exploitation SUEZ) et 2021 (exploitation AGUR) génère les principaux commentaires suivants :

- L'indication d'un **volume « Besoins station/usine »** qui intègre les volumes de service, de pertes ou de vidange au niveau des puits et du champ captant en général. Ce volume est **en forte augmentation**, du fait notamment d'une fuite d'une vanne d'isolement en sortie du champ captant qui avait été identifiée par l'ancien exploitant en 2020 mais réparée courant 2021 par le nouvel exploitant ;
- **Un volume produit** de 5,85 Millions de m³, **en baisse d'environ -310 000 m³ sur 2021** ;
- **Un volume « comptabilisé » ou facturé** de 4,18 Millions de m³, **en légère hausse sur 2021** ;
- **Un volume de fuite comptabilisé sur la conduite de transit du « Nid Béarnais » de 129 600 m³, en nette diminution sur l'année 2021** (281 000 m³ en 2020), du fait d'un by-pass⁸ temporaire de la conduite assorti d'une modification des zones d'influence des réservoirs principaux du SMEP ;
- **Une estimation de volume de prises illégales d'eau** sur les poteaux d'incendie et autres branchements illégaux **en baisse de 106 000 m³ sur 2017-2020** (estimation SUEZ) à **43 800 m³ en 2021**. L'estimation du nouvel exploitant AGUR est proche de l'estimation du SMEP de 59 545 m³ ;
- Une prise en compte de 18 466 m³ de **volume de service** en 2021 par AGUR, **fortement en baisse** par rapport aux 74 000 m³/an pris en compte par le précédent exploitant les années antérieures.

En outre, **le volume moyen journalier produit sur l'année 2021 baisse à 16 040 m³/j**, contre 16 842 m³/j en 2020. Cette diminution est cohérente avec l'amélioration constatée des ratios hydrauliques. **Le volume journalier de pointe relevé a été de 20 410 m³/j le 13/01/2021, ce qui est en diminution de -7% par rapport à l'année 2020** (maximum de 21 870 m³/j relevé le 30/06/2020).

L'évolution positive des ratios hydrauliques, et la diminution des volumes produits s'expliquent par la **mise à disposition de moyens de recherche de fuites conséquents par le nouvel exploitant AGUR** :

- **Recrutements** d'un technicien spécialisé en modélisation de réseau d'eau ainsi que d'un chercheur de fuites supplémentaire courant 2021 ;
- **Recherche préventive de fuite** sur réseau qui a atteint 70% du linéaire total des réseaux du SMEP (20% du linéaire de réseau inspecté en 2020) ;
- **Augmentation des interventions de réparation de fuites** en 2021 de +35, ou +14%, par rapport à 2020.

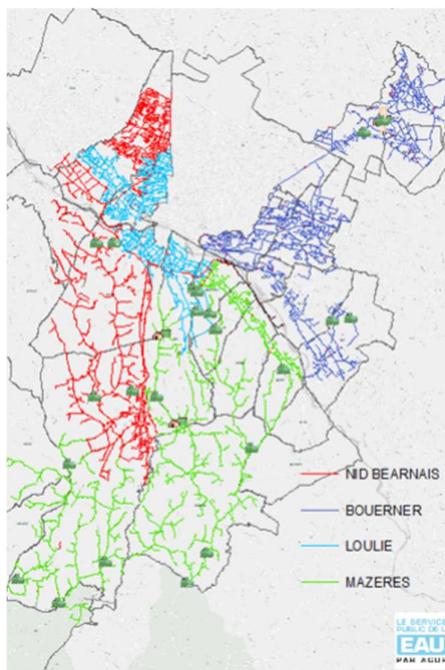


Figure 9 : sectorisation des 830 Km de réseaux de distribution du SMEP.

⁸ Dérivation des eaux distribuées vers un réseau complémentaire en fonte de 400 mm dit du « Loulié ».

- **Evolution de la qualité de la ressource en eau distribuée :**

Pour rappel, la ressource en eau captée par le Syndicat provient exclusivement des alluvions aquifères de la plaine du gave de Pau, en rive gauche et en amont de l'agglomération paloise. **L'eau produite par le SMEP de la région de Jurançon est à 100% d'origine souterraine, et ne nécessite aucun traitement** avant d'être distribuée aux 70 000 consommateurs. Aucun réactif à base d'aluminium, ou autre composé, n'est donc utilisé pour la potabilisation de l'eau. L'eau subit seulement une simple désinfection au chlore avant distribution, comme l'exige la réglementation sanitaire.

La teneur moyenne en nitrates mesurée en 2021 dans l'eau distribuée reste faible et oscille autour des 5,3 mg/L en moyenne (5,2 mg/L en moyenne en 2020), avec des taux minimal et maximal respectifs de 4,2 et de 6,2 mg/L en 2021 (contre 4 et 6,6 mg/L en 2020). Les taux relevés dans l'eau distribuée du SMEP restent bien inférieurs aux taux habituellement constatés dans la nappe alluviale du gave de Pau. **Ce qui témoigne d'une bonne maîtrise des pratiques agricoles autour des puits de captage d'eau**, sur le champ captant du Syndicat.

Contrairement à l'année 2020, **trois molécules phytosanitaires ont été détectées lors du contrôle sanitaire officiel de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en 2021, sur les 229 pesticides analysés dans l'eau du SMEP. Les concentrations sont infimes, de l'ordre de quelques dizaines de nanogrammes par litre, et restent 10 à 20 fois inférieures aux limites de qualité sanitaires qui sont particulièrement draconiennes⁹.** Les trois molécules détectées en 2021 correspondent proviennent d'herbicides du maïs, dont 2 sont « héritées » car interdites depuis 2003.

Ces résultats confirment **la nécessité de poursuivre les efforts de réduction de l'usage de pesticides ou de molécules phytosanitaires.** L'arrêté préfectoral du 25/10/2017, avec son interdiction d'usage agricole de produits phytosanitaires sur les périmètres rapprochés des puits du Syndicat, y contribue fortement, tout comme les actions menées au travers du Plan d'Action Territorial ou PAT du Gave de Pau.

Pour en savoir plus sur la qualité de l'eau distribuée sur l'une ou l'autre des communes du SMEP, il est possible de se référer à l'annexe n°2 du Rapport Annuel de 2021 figurant en Partie 3 du présent rapport, ou de consulter le site de l'agence régionale de santé à l'adresse suivante :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>

Le bilan 2021 de la qualité de l'eau potable rédigé par l'ARS est également **téléchargeable sur le site du SMEP de la région de Jurançon** à l'adresse suivante :

<http://www.sme-p-jurancon.fr/3-1-votre-eau-a-boire-sans-moderation.html>

Le tableau de la page suivante illustre **l'évolution des paramètres représentatifs analysés par l'ARS** dans l'eau potable distribuée du SMEP de la région de Jurançon, **entre 2017 et 2021.**

⁹ : 0,1 µg/L par pesticide, sauf pour certains pesticides organochlorés dont la norme est abaissée à 0,03 µg/L (jamais détectés sur le SMEP), et 0,5 µg/L pour l'ensemble des pesticides.

Teneurs moyennes (et maximales pour les pesticides) mesurées au cours des 5 dernières années dans le cadre du contrôle sanitaire de l'eau potable :

Paramètres :	Unités :	Normes :	2017 :	2018 :	2019 :	2020 :	2021 :	Commentaires :
Chlore total :	mg/L	-	0,18	0,19	0,17	0,17	0,16	0,1 mg/L minimum à respecter ¹⁰
Température de l'eau ¹¹ :	°C	25°C	16,24	16	15,84	16,13	16,10	Maximum relevé. Moyenne à 16,13°C
pH :	-	>= 6,5 et <= 9	7,73	7,82	7,64	7,58	7,57	Eau proche de la neutralité
Dureté (TH) :	°F	-	17	18	18,8	18,7	18,3	Eau douce, peu calcaire
Conductivité à 25°C :	µs/cm	>=200 et <=1100	377	367	365	364	351	Minéralisation équilibrée
Calcium :	mg/L	-	62,43	67,63	67,35	70,88	64,90	Minéralisation naturelle de l'eau
Chlorures :	mg/L	250	4,18	4,90	4,68	4,19	4,41	Minéralisation naturelle de l'eau
Sodium :	mg/L	200	2,53	3,08	3,15	3,19	3,47	Minéralisation naturelle de l'eau
Sulfates :	mg/L	250	11,5	11,05	11,63	10,57	10,73	Minéralisation naturelle de l'eau
Magnésium :	mg/L	-	3,48	3,90	3,79	4,00	3,74	Minéralisation naturelle de l'eau
Fer total :	µg/L	200	1,56	0	0,85	0,00	1,86	Concentration nulle à très faible
Turbidité :	NFU	2 ¹²	0,1	0,11	0,14	0,05	0,05	Très faible concentration
Nitrates :	mg/L	50	5,03	5,67	5,55	5,22	5,33	Très peu chargée
Carbone Organique Total (COT) :	mg/L C	2	0,53	0,41	0,47	0,29	0,22	Concentration faible
Aluminium total :	µg/L	200	12,3	6,23	7,14	6,41	6,09	Concentration très faible
Arsenic :	µg/L	10	0,68	0,87	0,90	0,85	0,85	Origine naturelle, très faible teneur
Chrome total :	µg/L	50	0,16	0,48	0,55	0,31	0,33	Concentration très faible à nulle
Fluorures :	mg/L	1,5	0,04	0,02	0,02	0,03	0,04	Origine naturelle, très peu de fluor
Plomb :	µg/L	25	0,29	0,57	0,14	0,55	0,13	Concentration très faible à nulle ¹³
Trihalométhanes (4 substances) ¹⁴ :	µg/L	100 ¹⁵	1,95	2,70	1,74	2,53	2,31	Très faible concentration
Pesticides totaux (maximum) :	µg/L	0,5	0,00	0,05	0,05	0,03	0,05	Très faible concentration à nulle
Dont atrazine (maximum) ¹⁶ :	µg/L	0,1	0,00	0,01	0,01	0,00	0,01	Herbicide du maïs, interdit depuis 2003
Dont ESA Métolachlore (maximum) :	µg/L	0,1	0,00	0,05	0,05	0,03	0,049	Métabolite d'un herbicide du maïs

Tableau 11 : paramètres représentatifs de la qualité de l'eau potable du SMEP de la région de Jurançon entre 2017 et 2021.

¹⁰ : teneur imposée par le plan « Vigipirate », en vigueur depuis 2001.

¹¹ : il s'agit d'une référence de qualité pour la température de l'eau (et non d'une limite de qualité).

¹² : permet de vérifier la transparence de l'eau. C'est une norme s'appliquant au robinet du consommateur.

¹³ : lié à la partie privative de branchements d'églises.

¹⁴ : les Trihalométhanes sont des sous-produits issus de la désinfection au chlore.

¹⁵ : la norme a été renforcée en 2009 en passant de 150 µg/L à 100 µg/L.

¹⁶ : la molécule atrazine étant particulièrement persistante dans les sols, elle peut se retrouver dans la nappe plusieurs années après sa dernière application ou son interdiction.

Par ailleurs, depuis fin 2014, **des campagnes mensuelles d'analyse de 450 molécules phytosanitaires sont réalisées sur les principaux puits exploités** par chacune des collectivités partie prenantes du Plan d'Actions Territorial ou PAT Gave de Pau. **La vulnérabilité de la nappe alluviale vis-à-vis des produits phytosanitaires, ou des pesticides d'origine agricole, est malheureusement confirmée au travers de ces analyses.**

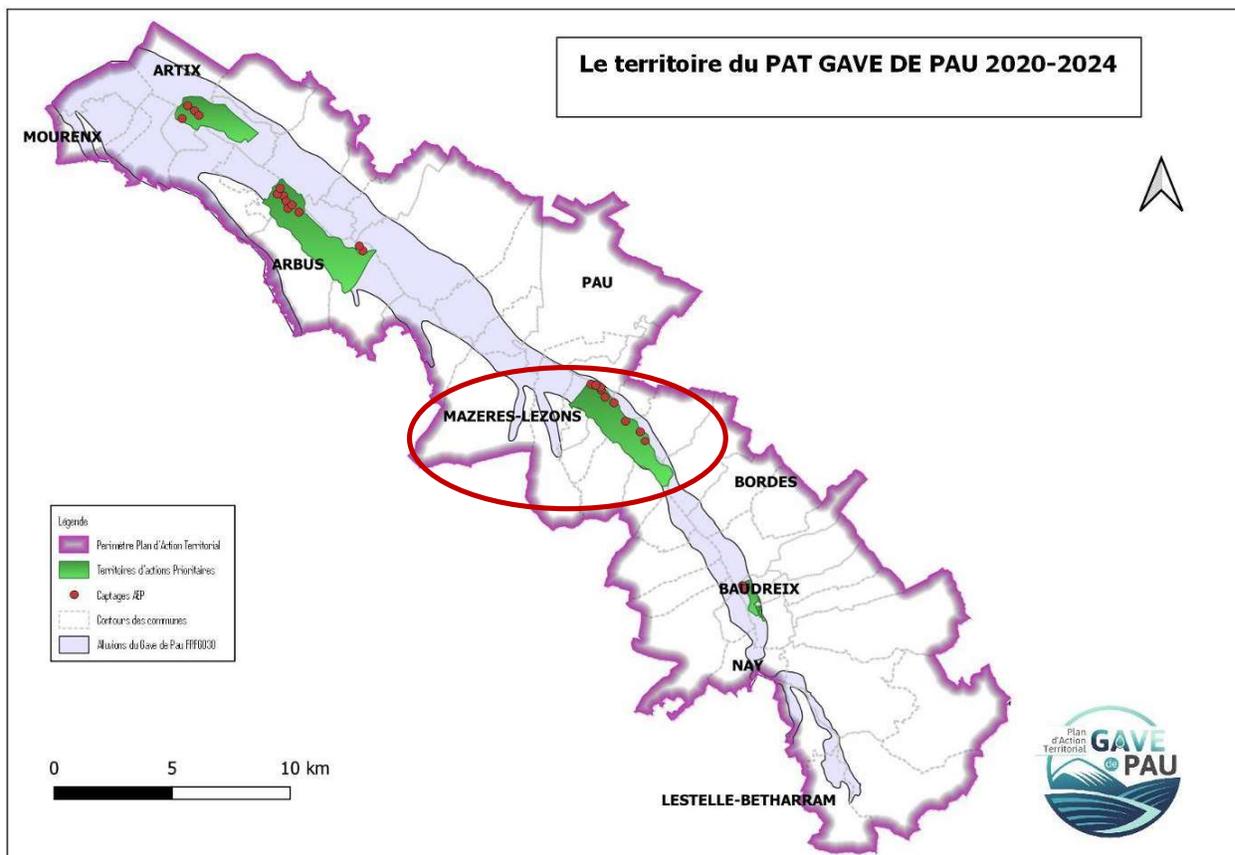


Figure 10 : carte du territoire du Plan d'Action Territorial et des 4 Territoires d'Actions Prioritaires définis en 2013

Pour en savoir plus sur le PAT, le site internet dédié peut être consulté à l'adresse suivante :

<http://pat-gavedepau.fr>



Principaux indicateurs financiers du SMEP de la région de Jurançon :

1. Eléments financiers :

L'encours de la dette en capital du Syndicat au 31 décembre 2021 s'élève à **14,6 M€** et est en baisse par rapport à fin 2020 (-664 000 €). Sur 2021, seul un emprunt de **300 000 €** a été contracté et mobilisé en fin d'année au taux fixe de 0,79 % sur 17 ans.

L'annuité cumulée des emprunts¹⁷ du Syndicat s'élève fin 2021 à **1 347 543 €** (contre 1 333 970 € à fin 2020), à laquelle il convient de déduire l'aide du fonds de soutien de **266 555 €/an** (versée annuellement par l'Etat, au titre de la désensibilisation du prêt ex-DEXIA). L'annuité de la dette représente, à fin 2021, **41,6 € par abonné actif** (39,5 € par abonné à fin 2020).

A noter que la **moyenne pondérée des taux d'emprunts**, ramenée au Capital Restant Dû au 31/12/2021, se situe à **2,44 %** (2,46 % en moyenne en 2020). Ce qui est un taux moyen pondéré relativement performant compte tenu des durées longues d'amortissement pratiquées dans le domaine de l'eau potable (15 à 49 ans sur le SMEP), et du fait que **tous les emprunts ont été contractés à taux fixes** (absence de taux variable).

La **durée résiduelle moyenne des emprunts du Syndicat en 2021 est de 17,1 ans** (contre 17,8 ans en 2020), et leur **durée de vie moyenne au 31/12/2020 atteint 9,2 ans** (contre 9,6 ans en 2020). Ces durées sont toutefois nettement inférieures à la durée d'amortissement comptable fixée à 50 ans pour les quelques 830 Km de canalisations du Syndicat (linéaire hors branchements). Un tableau récapitulatif de l'état de la dette au 31/12/2021 figure en annexe de cette Partie 1 du rapport.

Éléments de synthèse	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
La dette globale est de :	14 620 509 €	15 284 184 €
Son taux moyen s'élève à :	2,44 %	2,46 %
Sa durée résiduelle moyenne est de :	17 ans et 1 mois	17 ans et 10 mois
Sa durée de vie moyenne est de :	9 ans et 2 mois	9 ans et 7 mois

Tableau 12 : caractéristiques principales de la dette globale du SMEP.

Le **ratio d'extinction de la dette** ou de désendettement augmente légèrement pour atteindre **7,6 ans** à fin 2021. Il s'agit toutefois d'un bon ratio au regard du seuil maximal recommandé de 12 ans, pour les collectivités comme le SMEP dont le poids financier est majoritairement consacré à l'investissement :

	2018	2019	2020	2021
Ratio	6,4 ans	6,8 ans	7,4 ans	7,6 ans

Tableau 13 : évolution de la durée d'extinction de la dette du SMEP.

¹⁷ : hors intérêts courus non échus (ICNE).

Par ailleurs, le profil d'extinction global de la dette présente les flux de remboursement suivants, avec une baisse significative du capital à rembourser à compter de 2024, puis en 2038 :

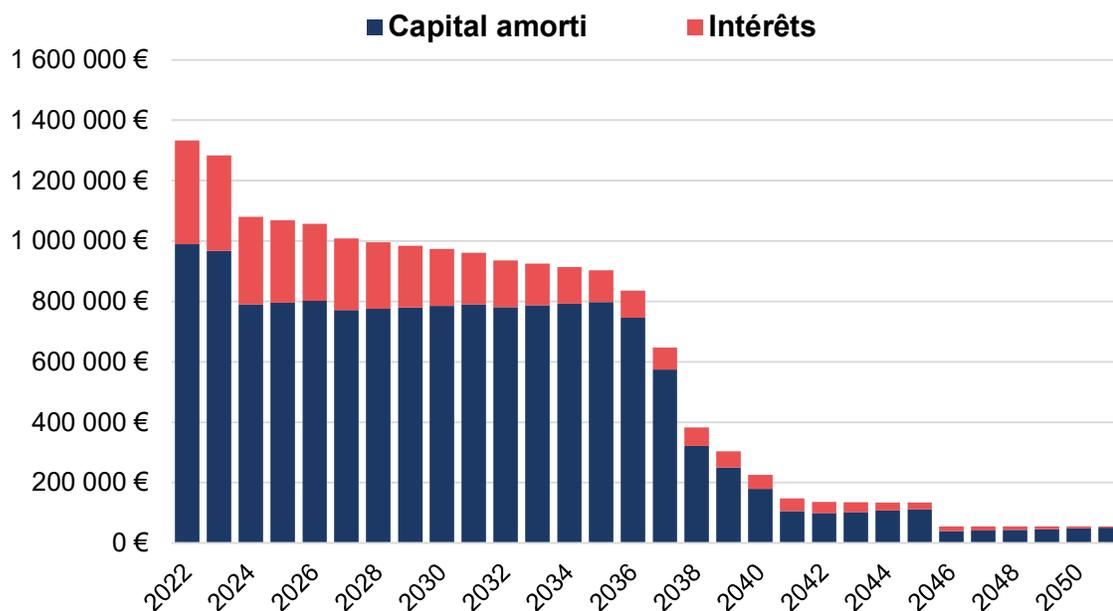


Figure 11 : profil d'extinction de la dette du SMEP de la région de Jurançon.

Le **taux d'épargne brute décroît à 66,6 % en 2021** (75,6 % en 2020), et l'épargne nette diminue en 2021 par rapport à 2020 pour se stabiliser à près de 953 K€ (-200 K€ environ). Ces réductions d'épargnes sont liées à la réalisation d'études spécifiques¹⁸ qui dégradent artificiellement et ponctuellement les ratios :

	2018	2019	2020	2021
Recettes de fonctionnement	3 127 764	2 847 960	2 744 744	2 879 430
Épargne de gestion	2 889 922	2 549 582	2 468 608	2 286 765
Épargne brute	2 400 273	2 134 372	2 077 057	1 916 470
Taux d'épargne brute (en %)	76,74 %	74,94 %	75,67 %	66,64 %
Épargne nette	1 514 372	1 238 607	1 157 431	952 795

Tableau 13 : évolution des épargnes du SMEP de la région de Jurançon sur 2018-2021.

Les charges d'exploitation stricto sensu du Syndicat (hors remboursement des intérêts de la dette, hors dotation aux amortissements, et hors opérations d'ordre) **s'élèvent à 278 470 €**, contre 276 117 € en 2020. Ces charges d'exploitation **sont en légère augmentation**. Elles ne représentent toutefois que **5 % des dépenses cumulées de 2021** (4,6% des dépenses cumulées en 2020).

La **dotation aux amortissements¹⁹** est en légère augmentation sur 2021 pour atteindre **1 108 228 €** (contre 1 102 557 € en 2020).

¹⁸ Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE), et étude des Aires d'Alimentation de Captages (AAC).

¹⁹ Il s'agit d'un virement de la section d'exploitation (=dépenses de fonctionnement) vers la section d'investissement (=recettes d'investissement), permettant de couvrir les dépenses d'amortissement comptable (=capital des emprunts).

Les recettes de 2021 liées à la surtaxe s'élevèrent à 2 568 988 € HT et sont en légère augmentation par rapport à celles de 2020 (+120 000 € HT), malgré une baisse de l'assiette facturée en 2021 par rapport à celle de 2020 (-138 000 m³) pour s'établir à 3 850 090 m³. Le cumul du volume dégrèvé atteint un niveau exceptionnel de 133 434 m³ en 2021, contre 75 029 m³ en 2020. Cette augmentation de +78 % est liée à de nombreuses non-relèves de compteurs en 2020 qui ont occasionné de gros volumes de fuites, non détectées à temps, à dégrèver sur 2021.

Le montant des subventions versées en 2021, par l'Agence de l'Eau, est en forte baisse (-82%) pour atteindre 41 422 € (231 849 € en 2020). Ce montant correspond exclusivement aux aides accordées à l'acquisition foncière autour des puits de captage du SMEP. D'autres recettes (24 380 €) proviennent du remboursement d'annuités d'emprunts contractés par les communes auprès du Syndicat entre 2003 et 2007. Le montant total des recettes de 2021, hors surtaxe du SMEP, est en forte baisse pour atteindre 656 904 € (contre 2 721 787 € en 2020).

Pour l'exercice 2021, les recettes totales du Syndicat (hors reports et affectation de résultats) représentent 3 225 892 € et sont constituées :

- à 80 % de la surtaxe appliquée aux mètres-cubes consommés par les abonnés (47 % en 2020) ;
- à 9 % de l'emprunt de 300 000 €, mobilisé en fin d'année (31% en 2020) ;
- à 3 % de subventions et d'autres produits divers liés aux travaux ou aux remboursements d'annuités d'emprunts par certaines communes (17% en 2020) ;
- et à 8 % du fonds de soutien de l'Etat (5% en 2020).

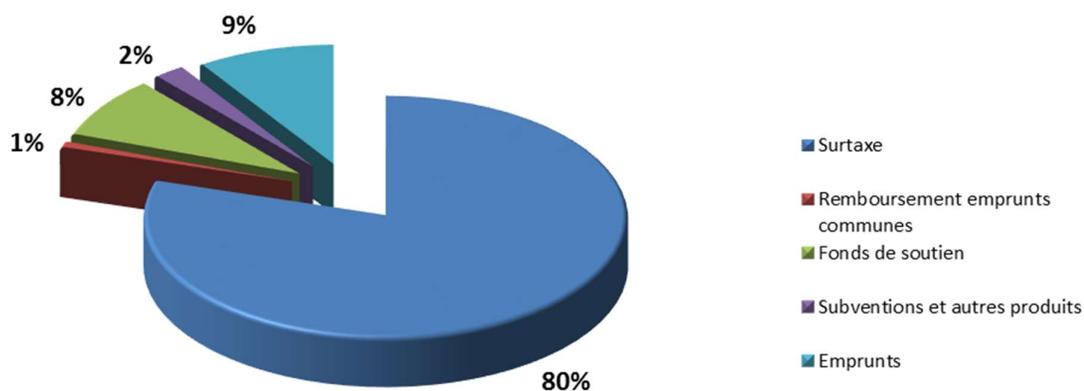


Figure 12 : part des différentes recettes du SMEP de la région de Jurançon en 2021.

	En 2021 :		En 2020 :	
	En € HT :	En % :	En € HT :	En % :
Surtaxe :	2 568 988.00	79.6	2 448 706.00	47.4
Remboursement emprunts communes :	24 380.06	0.8	21 624.00	0.4
Fonds de soutien de l'Etat :	266 555.00	8.3	266 555.00	5.2
Subventions et autres produits :	65 969.03	2.0	259 408.00	5.0
Emprunts (+ avance remboursable en 2020) :	300 000.00	9.3	2 174 200.00	42.1
TOTAL :	3 225 892.09	100.0	5 170 493.00	100.0

Tableau 14 : comparatif des recettes du SMEP entre les exercices budgétaires de 2021 et 2020.

Une synthèse du Compte Administratif, qui reprend le détail des dépenses et des recettes inscrites en sections d'investissement et d'exploitation sur l'année 2021, est jointe en annexe.

2. Evolution du prix de l'eau :

Pour rappel, la comparaison de la facture d'eau entre les communes du périmètre du Syndicat fait apparaître une disparité selon que les habitations et bâtiments ou immeubles soient raccordés ou non à un réseau de collecte des eaux usées, et selon le type d'opérateur (public ou privé) gestionnaire du service de l'assainissement. Contrairement à l'assainissement, **la tarification de l'eau potable est unique et homogène pour l'ensemble des abonnés desservis par le SMEP de la région de Jurançon.**

En respectant les modalités de calcul du prix de l'eau potable de l'indicateur national (en € TTC par mètre-cube ou m³, au 1^{er} janvier de l'année « N + 1 »), le prix de l'eau potable « 2021 » (au 1^{er} janvier 2021) s'établit à 1,7017 € TTC/m³, contre 1,7583 € TTC/m³ en « 2020 » (au 1^{er} janvier 2021), soit une diminution de -3,2 %. Cette diminution est liée à la négociation tarifaire menée par le SMEP lors du renouvellement du Contrat de Concession confié à AGUR pour les années 2021-2030.

En considérant un autre mode de calcul, qui prend en compte les actualisations effectives de la part du « fermier/exploitant » (qui s'appliquent au 1^{er} janvier et au 1^{er} juillet de chaque année) d'une part, et la non-augmentation tarifaire de la surtaxe du SMEP d'autre part, l'évolution du prix *prorata temporis* au mètre-cube (m³) d'eau potable réellement supportée par l'abonné sur l'année 2021 est la suivante :

Prix EAU POTABLE en Euros <u>TTC</u> par m ³	2020	2021	Evolution 2020/2021
Part fixe ou abonnement (exploitant)	26,67 ⁽¹⁾ €	26,15 ⁽¹⁾ €	Diminution de : -2 %
Part consommation (exploitant)	0,4097 ⁽²⁾ €/m ³	0,3638 ⁽²⁾ €/m ³	Diminution de : -11 %
Part consommation ou surtaxe (SMEP)	0,7069 ⁽³⁾ €/m ³	0,7069 ⁽³⁾ €/m ³	Pas d'augmentation 0 %
1 ^{ère} redevance de l'Agence de l'Eau (relative à la « lutte contre la pollution »)	0,3482 €/m ³	0,3482 €/m ³	Pas d'augmentation 0 %
2 ^{ème} redevance de l'Agence de l'Eau (relative à la « préservation de la ressource »)	0,0698 €/m ³	0,0698 €/m ³	Pas d'augmentation 0 %
TOTAL par mètre-cube :	1,7569 € <u>TTC</u> /m ³	1,7065 € <u>TTC</u> /m ³	-3 % (+0,8 % entre 2019 et 2020)
TOTAL par an : (à raison de 120 m ³ /an/abonné)	210,82 € <u>TTC</u>	204,77 € <u>TTC</u>	-3 % (+0,8 % entre 2019 et 2020)

(1) : somme des 2 parts fixes TTC facturées sur l'année pour un compteur de 15 mm.

(2) : les prix mentionnés sont la moyenne des prix appliqués en janvier et juillet de l'année (< ou = à 60 m³ puis > à 60 m³).

(3) : au prorata temporis (tarif N-1 de janvier à mars, et tarif de l'année N d'avril à décembre). Tarif inchangé en 2021.

Tableau 7 : évolution 2020-2021 du prix de l'eau potable facturé auprès des abonnés « domestiques » du SMEP.

En tenant compte des actualisations et des évolutions tarifaires qui interviennent sur l'année pour une consommation annuelle de 120 mètres-cubes, le prix de l'eau potable répercuté en 2021 à l'abonné « domestique » est de **1,7065 € TTC par mètre-cube**. Soit une **diminution exceptionnelle du prix de l'eau potable du SMEP facturé à un ménage d'environ -3 % entre 2020 et 2021** (+0,8 % sur 2019-2020, et +0,6 % sur 2018-2019), **ce qui donne une évolution moyenne du prix de l'eau potable d'environ -0,5 % par an sur les 3 dernières années.**

Pour rappel, suite à l'augmentation substantielle de la surtaxe syndicale de +10 cents € HT/m³ en 2016, **l'engagement avait été pris de ne pas ré-augmenter la surtaxe du SMEP d'ici à 2020 inclus**. Cet engagement de ne pas augmenter la Surtaxe du SMEP a été reconduit en 2021.

En synthèse, le SMEP de la région de Jurançon en 2021 c'est...

- Le plus ancien syndicat d'eau potable du département, **créé en 1935**, qui dessert **24 communes** dont 7 partiellement, réparties sur la ceinture urbaine et rurale paloise ;
- Le plus important syndicat **de production et de distribution** d'eau potable du département des Pyrénées-Atlantiques ;
- Un seul et même service public d'eau potable qui s'étend en tout ou partie **sur le périmètre de 5 intercommunalités différentes**, dont celle de l'agglomération paloise ;
- Près de **70 000 personnes** desservies ;
- **Plus de 34 000 branchements** desservis pour un peu moins de **6 000 000 mètres-cube (m³)** d'eau potable produits annuellement ;
- Un **champ captant** situé sur une plaine alluviale préservée du gave de Pau, **composé d'une dizaine de puits d'exploitation de la nappe alluviale** et d'une **station d'alerte** des pollutions accidentelles ;
- Des périmètres de protection autour des **10 puits de production d'eau potable**, révisés en 2017, dans lesquels l'usage de pesticides est interdit. Et une **propriété foncière de 69 hectares** autour des puits ;
- **830 Km de canalisations**, **26 ouvrages de stockage** dont la capacité varie de 50 m³ à 3000 m³, et **8 stations de surpression ou de reprise** ;
- Un peu plus de 8 Km de canalisations renouvelées en 2021, pour un **taux de renouvellement de 1,09 %** ;
- Un prix de l'eau potable de **1,71 € TTC/m³** sur 2021, parmi les plus bas de la région, **avec une tarification sociale** instaurée depuis le 1^{er} janvier 2011 pour les petits consommateurs (coûts réduits de -40% pour la part variable du délégataire sur les 60 premiers mètres-cubes d'eau consommés dans l'année), **et une absence de part fixe syndicale**.

Pour en savoir plus :



www.smepe-jurancon.fr



Annexes au Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable 2021 :

- **Annexe 1** : Compte-rendu de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 29/06/2022 ;
- **Annexe 2** : extraits du Compte Administratif de 2021 ;
- **Annexe 3** : Etat de la dette au 31/12/2021.

Annexe 1 au RPQS 2021 :



Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

Synthèse des discussions de la rencontre du 29 juin 2022

Présents : M. BERNOS Michel, Président du SMEP de la région de Jurançon ; M. NAHON André, délégué du SMEP ; M. CAPDEBOSQ Jean-Marc de l'association « Eau Secours 64 » ; M. TURON Yves de l'association « Nouste Bernet » ; MM. FERNANDEZ Fabien et IRIGOIN Hervé d'AGUR ; M. ERREÇARRET Allande, direction du SMEP.

Excusés ou absents : M. PATRIARCHE Nicolas, 1^{er} vice-président du SMEP ; M. RHAUT Jean-Christophe, 4^{ème} vice-président du SMEP ; M. MAZODIER Frédéric, délégué du SMEP.

1. **Présentation du projet de Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) & du Rapport Annuel du Déléguataire (RAD) relatifs à l'année 2021 :**

Les faits marquants du Syndicat relatifs à l'année 2021, retracés en 1^{ère} partie du RPQS, sont rappelés :

- **Un nouveau contrat de concession pour 2021-2030, confié à la société AGUR au 1^{er} janvier 2021.** Avec la création d'une nouvelle agence à Jurançon, la reprise d'une partie du personnel de l'ancien exploitant SUEZ et le recrutement de nouveaux agents d'exploitation pour une équipe constituée de 26 ETP ;
- **La désignation des nouveaux membres de la CCSPL et des 6 commissions internes du SMEP ;**
- **La liquidation de fin de contrat de délégation de service public (DSP) auprès de SUEZ, avec une tentative de négociation qui a échoué.** Le SMEP avait procédé à l'émission de 2 titres de recettes qui ont été contestés au tribunal administratif par SUEZ, sur un moins-perçu de surtaxe en 2013 de 316 608 € HT d'une part et sur les pénalités de rendements non atteints à hauteur de 523 354 € HT d'autre part ;
- **Un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) qui a été lancé par le SMEP,** et qui doit déboucher en 2022 sur une planification stratégique de réduction des risques de dégradation de la qualité sanitaire de l'eau potable ;
- **Le lancement des études de définition des Aires d'Alimentation des Captages (AAC),** conjointement avec la communauté d'agglomération de Pau-Béarn-Pyrénées. La définition des AAC autour des puits de production d'eau potable permettra de protéger plus encore la nappe d'eau souterraine exploitée ;
- **La poursuite des actions de réduction des pollutions d'origine agricole, grâce au Plan d'Action Territorial « Gave de Pau » porté par le SMEP** et qui a été particulièrement dynamique en 2021 ;
- La poursuite de l'acquisition foncière agricole avec **l'achat de 2,75 hectares** sur Mazères-Lezons ;
- **Une action de coopération internationale** menée au Sud Sénégal via l'association EAU VIVE afin de permettre l'accès à l'eau potable auprès de 600 personnes ;
- Des travaux de **renouvellement de réseaux pour un montant de 1,93 M€ TTC,** et un peu plus de 8 Km de réseaux renouvelés, pour un taux de renouvellement moyen de 1,09% sur la période 2017-2021 ;
- **Une eau distribuée de très bonne qualité,** avec une seule détection, à l'état de « trace », d'un herbicide du maïs ;
- **Des indicateurs financiers maîtrisés,** avec la mobilisation d'un seul emprunt sur 2021, et une durée d'extinction de la dette de 7,6 ans en considérée comme faible pour une collectivité de ce type.

Les principaux éléments constitutifs de l'exploitation du service public de production et de distribution de l'eau potable par le nouvel exploitant AGUR sur l'année 2021 sont présentés. Ils concernent pour l'essentiel :

- Une année placée **sous le signe d'une baisse du prix de l'eau, malgré des moyens d'exploitation déployés plus importants ;**
- Une **légère diminution des volumes facturés** (3 850 090 m³, soit -130 000 m³ par rapport à 2020), **malgré une nette augmentation du nombre d'abonnés** (+1 037 abonnés, pour 32 417 abonnés actifs au 31/12/2021) ;
- **907 réclamations d'usagers comptabilisés en 2021** (dont 546 liées aux travaux sur réseaux) ;
- Un prix de l'eau potable qui baisse en 2021 de -5 cents par m³, et qui représente **1,71 € TTC/m³** ;
- **254 fuites traitées** sur branchements ou réseaux (219 fuites en 2021), et **579 km de réseaux inspectés par AGUR** (contre 164 Km inspectés par SUEZ en 2021) ;
- **Près de 289 K€ HT investis par l'exploitant AGUR** en réhabilitation ou renouvellement d'ouvrages et de branchements ;

- Un **rendement contractuel du réseau qui s'améliore** pour atteindre **71%**, contre 65% en 2020. Ce qui correspond à un **ILP (Indice Linéaire de Perte) moins élevé de 5 m³/j/Km**. Et de noter que **les ratios hydrauliques en fin du contrat précédent étaient très éloignés des objectifs contractuels et s'étaient même dégradés en 2020** ;
- Un Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (ou CARE) du Concessionnaire qui fait état, **pour la 1^{ère} année contractuelle, d'un résultat négatif de -475 K€ HT**.

2. Principales discussions et principaux points abordés :

Les principales discussions ont porté sur :

- **La liquidation de fin de Contrat avec SUEZ, qui devra se régler devant les tribunaux, quoi qu'il en coûte ;**
- **La réclamation par SUEZ de 1 039 K€ HT au SMEP via le Tribunal Administratif**, pour les compteurs d'eau qui n'auraient pas été amortis en fin de Contrat, alors que ce sont des biens de retour essentiels au Service et qui devraient revenir gratuitement à la Collectivité. **C'est un sujet sensible que l'association ES 64 avait déjà soulevé à l'époque à l'encontre de SUEZ ;**
- **Le déploiement de la radio-relève par AGUR**, qui s'accompagne du renouvellement des compteurs qui auront plus de 20 ans en 2030. Ce déploiement sera finalisé en 2023 sur l'ensemble du SMEP ;
- **La nette amélioration des ratios hydrauliques**, grâce aux moyens supplémentaires mis en place de +2 agents (ou +2 ETP) sur la recherche et le traitement des fuites ;
- **L'importance des démarches de préservation de la ressource en eau** et de la réduction de l'usage des pesticides d'origine agricole sur le champ captant, menées par le SMEP via le Plan d'Action Territorial (PAT) ;
- **La remontée des taux qui pénalise toute perspective de renégociation de la dette pour le SMEP**, comme cela avait été envisagé en 2021, et les perspectives d'emprunts qui se compliquent dans les prochains mois ;
- **Les valeurs « hors références » relevées par les analyses bactériologiques réglementaires**, mais qui sont sans conséquence pour la santé des abonnés ou des consommateurs ;
- **Le déficit financier important de la 1^{ère} année contractuelle**, lié à la relève manuelle des compteurs (charge de début de contrat lissée sur les Comptes d'Exploitation Prévisionnels initiaux d'AGUR), à l'acquisition de moyens matériels importants non amortis sur la durée de la Concession, et aux moyens humains supplémentaires déployés pour faire face à la dégradation historique des ratios hydrauliques à fin 2020. Déficit qui devra être résorbé au cours des prochaines années contractuelles ;
- **Le détail des frais de structure**, qui seront mieux explicités les prochaines années par AGUR ;
- **Le fait de bien suivre et de bien scinder les investissements de renouvellement** issus du programme pluriannuel (PPR), des autres investissements liés à des imprévus et qui relèvent des « frais et risques » inhérents au Contrat de Concession.

Il est indiqué que la Commission de Contrôle Financier se réunissait également ce 29/06/2022 pour examiner le Compte Annuel de Résultat d'Exploitation (CARE) de 2022 présenté par AGUR.

3. Avis des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

Le RPQS et le Rapport Annuel du Concessionnaire relatifs à l'année 2021 ont été soumis à l'avis des membres de la CCSPL et **ont été validés à l'unanimité**. Les membres de la Commission ont souligné la qualité du travail accompli sur cette 1^{ère} année contractuelle, et surtout **la transparence dans la communication des données techniques et financières contractuelles**.

*Fait à Jurançon, le 4 juillet 2022
Monsieur Michel BERNOS, Président*

Annexe 2 au RPQS 2021 : Extraits du Compte Administratif 2021

REPUBLIQUE FRANCAISE

20008749200019

SMEP DE JURANCON

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE LESCAR

SERVICE PUBLIC LOCAL

M49

COMPTE ADMINISTRATIF

BUDGET SMEP DE JURANCON

ANNEE 2021

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 1 757 989,31	G 2 962 345,99	G-A +1 204 356,68
	Section d'investissement	B 2 707 196,76	H 1 596 743,74	H-B -1 110 453,02

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	I 1 036 920,15
	Report en section d'investissement (001)	D	J 147 096,79

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)		4 612 282,86 <small>P= A+B+C+D</small>	5 596 009,88 <small>Q= G+H+I+J</small>	+983 727,02 <small>= Q-P</small>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	K
	Section d'investissement	F 955 525,00	L 32 175,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 955 525,00	= K+L 32 175,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	1 757 989,31 <small>= A+C+E</small>	3 999 266,14 <small>= G+I+K</small>	+2 241 276,83
	Section d'investissement	3 809 818,55 <small>= B+D+F</small>	1 628 918,74 <small>= H+J+L</small>	-2 180 899,81
	TOTAL CUMULE	5 567 807,86 <small>= A+B+C+D+E+F</small>	5 628 184,88 <small>= G+H+I+J+K+L</small>	+60 377,02

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION		E	K
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F 955 525,00	L 32 175,00
13	Subventions d'investissement reçues		32 175,00
21	Immobilisations corporelles	40 000,00	
23	Immobilisations en cours	915 525,00	

Le résultat cumulé affiche un solde d'exécution positif de +60 377 €.

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'EXPLOITATION - CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	160 100,00	88 986,77			71 113,23
012	Charges de personnel et frais assimilé	156 500,00	132 774,23			23 725,77
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	61 500,00	56 708,71			4 791,29
Total des dépenses de gestion des services		378 100,00	278 469,71	0,00	0,00	99 630,29
66	Charges financières	392 433,00	370 294,71			22 138,29
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	1 000,00			7 000,00
68	Dotations aux amortissements, dépréc.					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles d'exploitation		778 533,00	649 764,42	0,00	0,00	128 768,58
023	Virement à la section d'investissement (2 178 441,15				
042	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	1 108 228,00	1 108 224,89			3,11
043	Opé. d'ordre intérieur de la sect. d'exp					
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		3 286 669,15	1 108 224,89	0,00	0,00	2 178 444,26
TOTAL		4 065 202,15	1 757 989,31	0,00	0,00	2 307 212,84
Pour information D 002 Déficit d'exploitation reporté de N-1		0,00				

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges		478,00	11 493,00		-11 971,00
70	Vente de produits finis, prestations de s	2 630 000,00	2 568 988,08	4 743,00		56 268,92
74	Subventions d'exploitation	38 260,00	10 148,44			28 111,56
75	Autres produits de gestion courante	5 000,00	9 074,72			-4 074,72
Total des recettes de gestion des services		2 673 260,00	2 588 689,24	16 236,00	0,00	68 334,76
76	Produits financiers	271 106,00	271 019,74			86,26
77	Produits exceptionnels	1 000,00	3 485,01			-2 485,01
78	Reprises sur amortissements, dépréc. &					
Total des recettes réelles d'exploitation		2 945 366,00	2 863 193,99	16 236,00	0,00	65 936,01
042	Opé. ordre transfert entre sections (2)	82 916,00	82 916,00			
043	Opé. ordre intérieur de la sect. d'exp.(
Total des recettes d'ordre d'exploitation		82 916,00	82 916,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 028 282,00	2 946 109,99	16 236,00	0,00	65 936,01
Pour information R 002 Excédent d'exploitation reporté de N-1		1 036 920,15				

II - PRESENTATION GENERALE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
20	Immobilisations incorporelles	32 150,00			32 150,00
21	Immobilisations corporelles	48 000,00	8 565,21	40 000,00	-565,21
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	2 951 717,00	1 602 765,11	915 525,00	433 426,89
	Total des opérations d'équipement	3 031 867,00	1 611 330,32	955 525,00	465 011,68
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	1 034 276,00	1 012 950,44		21 325,56
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	1 034 276,00	1 012 950,44	0,00	21 325,56
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'invest.	4 066 143,00	2 624 280,76	955 525,00	486 337,24
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	82 916,00	82 916,00		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	82 916,00	82 916,00	0,00	0,00
	TOTAL	4 149 059,00	2 707 196,76	955 525,00	486 337,24
	Pour information				
	D 001	147 096,79			
	Solde d'exécution négatif reporté de N-1				

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	Subventions d'investissement reçues	69 400,00	41 422,06	32 175,00	-4 197,06
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)	792 086,64	300 000,00		492 086,64
20	Immobilisations incorporelles				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	861 486,64	341 422,06	32 175,00	487 889,58
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 106)				
106	Réserves	148 000,00	147 096,79		903,21
165	Dépôts et cautionnements reçus				
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
	Total des recettes financières	148 000,00	147 096,79	0,00	903,21
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'invest.	1 009 486,64	488 518,85	32 175,00	488 792,79
021	Virement de la section de fonctionnement	2 178 441,15			
040	Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 108 228,00	1 108 224,85		3,11
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'invest.	3 286 669,15	1 108 224,89	0,00	2 178 444,26
	TOTAL	4 296 155,79	1 596 743,74	32 175,00	2 667 237,05
	Pour information				
	R 001	0,00			
	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

Annexe 3 au RPQS 2021 :



Etat de la Dette au 31/12/2021 :

Année	Objet de la Dette	N° emprunt	Durée	Taux	Dette en capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2022	Annuités à payer	Intérêts	Capital
2002	Travaux 2002	MIN170911EUR/0171493	20	5.40%	457 347.05	36 009.25	37 953.75	1 944.50	36 009.25
2003	Renégociation de 11 prêts	MON212628EUR/0217744	20	5.06%	2 386 179.36	357 536.90	192 448.51	18 091.37	174 357.14
2003	Travaux 2003	MON230153EUR/0238304	49	5.19%	1 000 000.00	842 862.72	55 257.41	43 744.58	11 512.83
2005	Travaux 2005	MON228846EUR/0236833	40	4.86%	1 000 000.00	799 657.24	57 165.20	38 863.34	18 301.86
2005	Travaux 2005	45600700992I	40	4.41%	800 000.00	480 000.00	40 947.50	20 947.50	20 000.00
2009	Travaux 2009	MON266698EUR/0284543	29	4.42%	500 000.00	287 902.32	30 044.21	14 049.63	15 994.58
2010	Travaux 2010	MON269220EUR/0287591	29	3.91%	512 500.00	299 943.37	29 171.16	12 507.64	16 663.52
2010	Travaux 2010	MON2701176EUR/28857	30	3.10%	187 500.00	136 442.08	9 622.88	4 165.69	5 456.19
2011	Travaux 2011	A331101C	25	3.30%	300 000.00	160 729.18	18 311.64	6 830.99	11 480.65
2012	Travaux 2012	A331201G	20	4.14%	300 000.00	142 502.22	21 973.84	7 723.62	14 250.22
2012	Travaux 2012	51090080797	15	4.60%	400 000.00	161 351.75	37 495.13	8 422.56	29 072.57
2015	Travaux 2015	C08564	25	1.92%	1 000 000.00	750 000.00	54 385.60	14 385.60	40 000.00
2015	Travaux 2015	C08823	20	1.97%	1 000 000.00	752 075.48	60 780.69	14 677.36	46 103.33
2016	Travaux 2016	9770691	20	1.39%	1 000 000.00	775 257.97	57 616.09	10 776.09	46 840.00
2017	Travaux 2017	9812231	20	1.09%	1 500 000.00	1 190 384.49	83 573.52	12 686.10	70 887.42
2017	Refinancement Prêt N° 1 SFIL	-	21	2.45%	2 085 085.91	1 663 104.26	139 676.03	40 386.23	99 289.80
2017	Refinancement Prêt N° 2 SFIL	-	20	1.61%	5 060 000.00	3 984 750.00	316 495.40	63 495.40	253 000.00
2019	Travaux 2019	00001617283	20	0.84%	800 000.00	730 000.00	46 006.00	6 006.00	40 000.00
2020	Travaux 2020	MON536758EUR	20	0.59%	500 000.00	481 250.00	27 784.07	2 784.07	25 000.00
2020	Travaux 2020	MON536811EUR	20	0.59%	300 000.00	288 750.00	16 670.44	1 670.44	15 000.00
2021	Travaux 2021	MON540488EUR/0542336	17	0.79%	300 000.00	300 000.00	14 163.55	1 759.61	12 403.94
TOTAL :					21 388 612.32	14 620 509.23	1 347 542.62	345 918.32	1 001 623.30



Partie 2 : Note d'information de l'Agence de l'Eau

**Note d'information de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne
relative aux redevances et aux aides de l'année 2021.**



Partie 3 : Rapport Annuel du Concessionnaire 2021

Rapport Annuel du Concessionnaire relatif au service de production et de distribution de l'eau potable sur l'année 2021.

